

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne l'acquisition par la société Africulture S.A de 100 % du capital social et des droits de vote de la société Aromafresh

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- La société Africulture S.A ;
- La société Aromafresh S.A.R.L.

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Filières des herbes aromatiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 13 septembre 2022.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération envisagée consiste en l'acquisition par Africulture S.A. de l'intégralité des parts sociales représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la société Aromafresh, S.A.R.L de droit marocain au capital de 4.000.000 de dirhams, ayant son siège social à Lotissement Al Maghrib Al Jadid, n° 552, App. n° 10, Bureau n° 01, Larache, Maroc, immatriculée au Registre de commerce de Larache sous le numéro 997 (Aromafresh).

Le capital social d'Aromafresh est détenu à hauteur de 90% par Herbex Iberia, société de droit espagnol, parmi les leaders européens des herbes aromatiques

Africulture est une société holding dont les filiales exercent une activité agricole.

Fait à Rabat le 1^{er} Septembre 2022.